



RÉSUMÉ DE POSITION

Transactions liées à la défense et à la sécurité



À titre d'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC est résolue à soutenir les exportateurs de tous les secteurs. Elle sait toutefois que les entreprises du secteur de la défense et de la sécurité et celles qui le soutiennent sont parfois exposées à des risques accrus liés aux droits de la personne, à la criminalité financière et à la réputation. Ainsi, EDC a défini sa position sur les transactions liées à la défense et à la sécurité afin d'orienter ses contrôles préalables et sa prise de décisions touchant ce secteur, et de veiller au respect de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

RÉSUMÉ

EDC reconnaît le droit des pays d'assurer leur défense, de protéger leur sécurité nationale et d'atteindre leurs objectifs de maintien de la paix et d'aide humanitaire. EDC reconnaît également que les transactions dans le secteur de la défense et de la sécurité peuvent être très délicates et complexes. Par exemple, compte tenu de la nature de certains biens et services et de la possibilité qu'ils soient utilisés à mauvais escient, des violations des droits de la personne peuvent se produire. Ces violations peuvent enfreindre les lois internationales applicables (y compris les droits de la personne) et c'est pourquoi elle impose des restrictions aux transactions dans ce secteur. Plus précisément :

- EDC n'offre pas de soutien pour la vente d'armes et de systèmes d'armement entièrement assemblés (y compris, mais sans s'y limiter, les produits à double usage lorsque l'utilisation finale est une arme ou un système d'armement), quel que soit le pays de destinationⁱ ou l'utilisateur finalⁱⁱ.
- Pour tous les autres biens ou services vendus à un utilisateur final dans le domaine de la défense ou de la sécurité, EDC évalue le risque lié aux pays de destination dans le cadre de son processus décisionnel.
 - La méthode utilisée par EDC pour déterminer les pays à risque élevé repose sur des renseignements provenant de sources internationales, crédibles et indépendantes. Ces pays sont désignés comme tels en fonction de facteurs comme l'existence de conflits violents, la présence de violences politiques et un manque d'engagement de l'État à faire respecter les droits civils et politiques.
 - La méthode utilisée par EDC est en phase avec celles de ses pairs et se fonde sur une combinaison de facteurs : classement du pays au fil des ans sur l'[Échelle de terreur politique](#), le rapport [Freedom in the World](#) et le [Baromètre des conflits](#) de l'Institute for International Conflict Research.

Si des renseignements sont manquants ou inaccessibles, mais qu'il est raisonnable de croire qu'un client ou qu'une transaction irait à l'encontre de cette position, EDC n'accordera pas son soutien.

Des exceptions ne seront envisagées que pour certaines transactions, telles que celles qui soutiennent des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales des Nations unies.

Si l'on détermine que la position ne s'applique pas à une transaction, celle-ci doit tout de même faire l'objet du processus standard de contrôle préalable d'EDC, qui comprend une évaluation des risques liés aux droits de la personne.

ⁱ Le pays de destination est celui où seront utilisés les biens et les services. On ne renvoie pas forcément au siège social d'une entreprise.

ⁱⁱ En général, l'utilisateur final est l'entité qui emploie ou utilise les biens ou la technologie exportés du Canada aux fins auxquelles ils étaient destinés. EDC applique une approche fondée sur le risque dans ses pratiques de contrôle préalable afin de déterminer le ou les utilisateurs finaux dans les transactions qu'elle soutient.